CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Frisco Lines

Station Terminale Rue Canal

DEPART.		
Nouvelle Orléans		11:45 p m
Baton Rouge	11:15 a m	2:20 a m
Opelousas	2:52 p m	5:24 a m
Eunice	3:46 p m	6:05 a m
Crowley	5:25 p m	8:35 a m
Kinder	4:49 p m	7:02 a m
De Quincy	6:25 p m	8:20 a m
Mauriceville		10:03 a m
Beaumont	3:10 p m	10:40 a m
Houston		8:00 p m
Brownsville		4:00 a m
Houston	11:05 p m	8:10 a m
ARRIVEE.		
Nouvelle Orléans		1:15 p m
Baton Rouge	10:30 a m	6:45 p m
Opelousas	7:33 a m	2:52 p m
Eunice	6:55 a m	2:05 p m
Crowley	4:35 a m	11:45 a m
Kinder	5:34 a m	12:56 p m
De Quincy	4:45 a m	11:30 a m
Mauriceville	3:00 a m	
Beaumont	2:20 a m	12:15 p m
Houston	7:15 p m	1:55 p m
Brownsville		12:30 p m
Houston	8:45 a m	

HORAIRE LOUISIANA SOUTHERN
Embranchements des Lignes Frisco.

Effective 24 août 1913.

Rues St. Claude et Champs Elysées.

DEPART.	
Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté	6:00 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté	7:00 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours	4:30 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement	8:00 a m
Shell Beach Motor, tous les jours	7:00 a m
Shell Beach Motor, tous les jours	4:30 p m
Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement	5:00 a m
Beach, dimanche seulement	5:10 p m
ARRIVEE.	
Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté	6:00 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté	6:00 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours	10:10 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement	6:25 p m
Shell Beach Motor, tous les jours	10:10 a m
Shell Beach Motor, tous les jours	7:50 p m
Sportsman's Special, Shell	

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminale Rue Canal

ARRIVEE	
Tous les Jours Excepté Dimanche	
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int.	5:50 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, et intermédiaire	8:50 a m
Dimanche Seulement	
Jackson, Columbia, Tylertown et intermédiaire	8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:05 a m
Excursions des dimanches et mercredis.	
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire	8:05 p m
DEPART	
Tous les Jours Excepté Dimanche	
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiaire	6:50 a m
Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire	4:15 p m
Dimanche Seulement	
Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire	7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m
Excursions des dimanches et mercredis.	
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire	7:35 a m

Southern Pacific Company

ARRIVEE	
Houston Local	5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie	6:45 p m
Lafayette Local	11:40 a m
Texas Express	7:25 a m
DEPART	
Houston Local	6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie	11:55 a m
Lafayette Local	3:00 p m
Texas Express	9:0[illegible]

Louisville et Nashville

ARRIVEE	
New York and Nouvelle Orléans Limited	7:50 a m
Cincinnati et Florida Express	7:05 a m
Cincinnati, Chicago et New York Express	8:30 p m
Montgomery Accommodation	6:45 p m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche)	8:50 a m
Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation	11:55 a m
Excursion Dimanche	8:05 p m
DEPART	
New York and Nouvelle Orléans Limited	8:00 p m
Cincinnati et Florida Express	9:00 p m
Cincinnati, Chicago et New York Express	8:30 a m
Montgomery Accommodation	5:45 a m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche)	3:25 p m
Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation	5:15 p m

Illinois Central

ARRIVEE	
"The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:55 a m
Local Mail	6:40 p m
Northern Express	8:50 a m
McComb Accommodation	9:50 a m
Excursion Dimanche	9:30 p m
DEPART	
"The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	7:10 p m
Local Mail	5:30 a m
Northern Express	4:30 p m
McComb Accommodation	2:50 p m
Excursion Dimanche	7:45 a m

Yazoo et Mississippi Valley

ARRIVEE	
Vicksburg Express	5:30 p m
Memphis Express	8:10 a m
BatonRouge et Woodville Accommodation	9:40 a m
Excursion Dimanche	9:30 p m
DEPART	
Vicksburg Express	7:00 a m
Memphis Express	3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation	4:15 p m
Excursion Dimanche	8:00 a m

Queen et Crescent Route

DEPART	
New York et Washington	7:30 p m
Cincinnati et Asheville	7:30 p m
St. Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:00 a m
Meridien Accommodation	6:00 a m
Hattiesburg Local	
Excursion du Dimanche	
Picayune et points int.	7:10 a m
ARRIVEE	
New York et Washington	9:10 a m
Cincinnati et Asheville	9:10 p m
St. Louis et Chicago	9:10 a m
Cincinnati et Asheville	8:35 a m
Meridien Accommodation	4:35 a m
Meridien Local	
Hattiesburg Local	8:10 a m
Excursion du Dimanche	
Picayune et points int.	7:20 p m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de droits de valeur, titres et intérêts en succession.

John A. Vaughan vs. Michael Irwin et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,440 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrit à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Michael Irwin, John J. Irwin, Edward Irwin, Jr., dans et à la succession d'Edward Irwin, No. 74,390, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans comme il est démontré par l'inventaire enregistré, en cette affaire le 28 novembre 1904 et dans le jugement reconnaissant et mettant les héritiers en possession le 27 avril 1911, et spécialement tous les droits, titres et intérêts des ci-dessus nommés défendants, dans et à toute la propriété inventoriée dans la dite succession consistant de:

1er. Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent, ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Gravier et Union, désigné comme lot No. 10 et mesure environ 23 pieds 4 lignes de face à la rue Union, sur environ 65 pieds 6 pouces en profondeur entre lignes parallèles, la bâtisse construite sur ces lieux portant le numéro municipal No. 11 rue Union. Acquise par le défunt durant la communauté existante entre lui et son épouse, Joanna Dore, par achat des héritiers de George Heaton, suivant acte devant Andrew Hero, Jr., notaire, le 4 avril 1883, enregistré sur le registre des transferts 116, folio 984.

2. Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses, etc., droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Huitième, Harmonie, St. Charles autrefois Nayades et Prytanée, désigné par le No. 5 de l'îlet No. 190, suivant un plan par C. A. De Armas, 30 décembre 1853, annexé à un acte devant E. L. Lewis, ancien notaire, le 16 janvier 1873, suivant lequel dit lot mesure plus ou moins 34 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Huitième, 34 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Harmonie, 126 pieds 6 pouces 3 lignes en profondeur sur un côté et 120 pieds 4 pouces 3 lignes sur l'autre côté. Etant la même propriété qui fut acquise par le décédé durant la communauté existante entre lui et son épouse à l'époque, Joanna Dore, par achat de Mme Carrie F. Acomb et als. suivant acte devant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 16 août 1882, enregistré sur les livres de transfer 117, folio 554.

Et la propriété suivante décrite fut aussi acquise par le défunt durant la communauté existante entre lui et son épouse à l'époque Mme Joanna Dore, quoique la date d'acquisition et l'enregistrement de la dite acquisition ne figurent pas dans l'inventaire ci-dessus mentionné à savoir:

1er. Un certain lot ou parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Union, Carondelet et Gravier, désigné par le No. 2 sur un plan de Hugh Grant, voyer, le 14 janvier 1837, déposé en l'office de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, le 1er février 1837, suivant lequel dit lot mesure 27 pieds 7 pouces sur la rue Gravier, sur 149 pieds 7 pouces en profondeur sur le côté contigu au lot No. 1, et 152 pieds 6 pouces en profondeur sur la ligne de côté contigue au No. 3, et 26 pieds 8 pouces de face à la rue Union, mesure anglaise.

2. Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le même district et îlet adjoignant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No. 1 sur le dit plan par Hugh Grant, daté du 14 janvier 1837, le dit lot mesure 27 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, 149 pieds 7 pouces de profondeur sur une ligne vers la rue Carondelet, 146 pieds 8 pouces de profondeur sur le côté vers la rue St. Charles et 27 pieds 9 pouces de face à la rue Union.

3. Deux certains lots de terrain avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le même district et îlet et adjoignant la propriété ci-dessus décrite comme No. 2 désigné par les Nos. 7 et 8 sur un plan de Hedin & Schlarbaum, daté du 3 avril 1854, dans les archives de Thomas Layton, alors notaire en cette ville; lot No. 7 mesure environ 23 pieds 4 lignes de face à la rue Gravier, environ 75 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue St. Charles environ 23 pieds 4 lignes en arrière et environ 78 pieds et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No. 8, et le lot No. 8 mesure environ 23 pieds 4 lignes de face à la rue Gravier, environ 81 pieds 2 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Carondelet, et environ 23 pieds 4 pouces en arrière.

4. Deux certains lots de terrain avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le même district, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Poydras, Camp et Gravier, désigné par les No. 7 et 8 sur un plan déposé en l'office de feu G. H. Stringer, ancien notaire en cette ville, sur un plan No. 9, lesquels dits lots s'adjoignant l'un l'autre et mesurent comme suit lot No. 7, 25 pieds de face à la rue St. Charles, environ 81 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No. 6 environ 81 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No. 8 et 21 pieds 8 pouces en largeur en arrière, le divisant du No. 4 et le dit lot No. 8 mesure en mesure américain 26 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue St. Charles, sur une profondeur d'environ 81 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No. 7 sur une profondeur et face à la rue St. Charles, sur une profondeur d'environ 81 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No. 7 sur une profondeur et face à la rue Gravier de 81 pieds 6 pouces 3 lignes, et une largeur d'environ 21 pieds 8 pouces 4 lignes en arrière sur la ligne le divisant de la parcelle du lot No. 4, lequel dit lot No. 8 forme le coin des rues St. Charles et Gravier.

5. Deux certains lots de terrain avec toutes les bâtisses, situés dans le même district dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Poydras et New Levée, désignés comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan par L. H. Pillé, voyer, daté du 8 décembre 1858, et déposé en l'office de E. Bouny, ancien notaire en cette ville, les dits lots sont contigues et ont les dimensions suivantes en mesure américaines à savoir: Lot No. 3, 28 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et facade à l'allée Natchez, de laquelle allée il forme le coin, de 113 pieds 4 lignes; 109 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No. 4 et 27 pieds 11 pouces 6 lignes en largeur en arrière; le lot No. 4, 28 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 109 pieds 1 pouce 2 lignes en profondeur, sur la ligne le séparant du No. 3; 105 pieds 2 pouces sur la ligne opposée et 27 pieds 11 pouces 6 lignes en largeur en arrière.

6. Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., autrefois connu comme l'Hôtel Murphy, actuellement connu comme l'Hôtel Victoria, situé dans le même district et dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Poydras, Camp et Commercial Place, mesurant en mesure américaine, 50 pieds de face à la rue St. Charles, sur 170 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Poydras par la propriété sur laquelle est situé le Théâtre St. Charles et de l'autre côté par la propriété sur laquelle est située la Phœnix House, le tout comme il est indiqué sur un plan des dits lieux dressé par W. T. Thompson, le 6 juillet 1858, et annexé à un acte, devant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, daté du 24 juillet 1858.

7. Cinq certains lots de terrains avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par les Nos. 100, 2, 3, 4 et 14; le No. 100 a une façade sur la rue Nayades ou St. Charles de 30 pieds, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine; lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue St. Charles, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Huitième, desquelles deux rues il forme le coin; lots Nos. 3 et 4 mesurent chacun 34 pieds de face à la rue Huitième et s'étend en profondeur, entre lignes parallèles à la ligne de division des faubourg Livaudais et Delachaise; le lot No. 14 fait face à la rue St. Charles, et est borné sur un côté par la ligne de division du dit faubourg, et de l'autre côté par le lot No. 1 et à l'arrière par le lot No. 3, et mesure 100 pieds en profondeur sur le côté adjoignant le lot No. 1 s'élargissant à l'arrière, le tout suivant un plan par Mœlhausen, architecte et voyer, daté du 4 mai 1844, et déposé en l'office de Lucien Hermann, ancien notaire en cette ville, le 12 juin 1844, les dits lots étant dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Huitième, Prytanée et Harmonie.

8. Un certain îlet de terrain dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 808, borné par les rues Ulloa, Nouveau Bassin, Alexander et Murat, composé de quinze lots de terrain, le dit îlet étant aussi désigné comme No. 18.

9. Une certaine parcelle de terrain désigné sur le rôle des taxes de ville comme dans l'îlet No. 490, borné par les rues Broad, White, Melpomène et Thalie.

10. Une certaine parcelle de terrain désigné sur le rôle des taxes de ville comme dans l'îlet No. 481, borné par les rues Erato, Broad, Thalie et Dorgenois.

11. Une certain parcelle ou îlet de terrain, désignée sur le rôle des taxes de ville comme dans le No. 491, bornée par les rues Broad, Erato et Thalie.

12. Une certaine parcelle de terrain ou îlet désigné sur le rôle des taxes de ville comme dans l'îlet No. 409, bornée par les rues Calypso, Quatorze, Cambronne et Jefferson.

Meubles	$615.00
Un buggy évalué par les dits commissaires priseurs deux cents dollars	200.00
Un coffret contenant de l'argenterie évaluée par les dits commissaires priseurs trois cent cinquante dollars	350.00
Espèces en dépôt avec la Hibernia Bank & Trust Co., se montant et évaluées par les dits commissaires priseurs à la somme de trois mille neuf cent quatre vingt quinze dollars 66 cents	3,995.66
Dix actions du capital de la Hibernia Insurance Co., certificat No. 166, de cent dollars chacune, évaluées par les dits commissaires priseurs à la somme mille six cent soixante dollars	1,660.00
Dix actions de la Provident savings Bank & Trust Co., certificat No. 66, de cent dollars chacune, évaluées par les dits commissaires priseurs à la somme somme de mille cinq cent cinquante dollars	1,550.00
La somme de six dollars déposés à la New Orleans Gas Lighting Co. pour la propriété No. 1532 rue Huitième, évaluée par les dits commissaires priseurs à la somme de six dollars	6.00

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
STAFFORD & ROBINSON,
Avocats pour la demanderesse.
août—30,31sept—5,12,19,26oct—1,2

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de dix lots de terre de valeur dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Celestine, Genius maintenant Grant, France et Lesseps.

H. & C. Newman, Ltd., vs. Mme Flora Evans, veuve de William B. Bowers, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,240 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dix certains lots de terrains ainsi que tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No. 268, borné par les rues Celestine, Genius actuellement Grant, France et Lesseps, désignés par les Nos. 8, 9, 10 et 11 et 21, 22, 23, 24, 25 et 26 du dit îlet mesurant comme suit: Les lots Nos. 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue France, sur 108' 10" de profondeur. Lot No. 11 formant le coin des rues Genius, actuellement Grant, et France. Les lots No. 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds sur la rue Lesseps, sur cent huit pieds dix pouces en profondeur. Lot No. 24 formant le coin des rues Lesseps et Celestine. Les lots Nos. 25 et 26 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Celestine sur cent vingt quatre pieds de profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
FRED L. MARX,
Avocat pour le demandeur.
août—30,31sept—5,12,19,26oct—1,2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant le numéros municipaux 1731 et 1733 rue N. Remparts, entre les rues Columbus et St. Antoine.

Commonwealth Building and Loan Association vs. Joseph Teimaque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,861 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 4 septembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts, Columbus, St. Anthony et St. Claude, mesurant en mesure française trente pieds (30) de face à la rue Remparts sur cent vingt (120) pieds de profondeur et est une partie du lot désigné par le No. 86 sur un plan original du faubourg Marigny, étant la partie du dit lot la plus proche du lot No. 87 et portant les numéros municipaux Nos. 1731-1733 rue N. Remparts.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
U. MARINONI,
Avocat pour le demandeur.
août—1,2,8,15,22,29sept—3,4

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Anaclet Staes vs. Marcel Cauhape.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 59,561 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre aux enchères publiques en mon entrepôt, No. 727 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 11 septembre 1913 à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano et tabouret.

Saisie dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Premiere Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
EMILIO POMES,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,11

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michel J. Joyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 104,705 — Division D — Une vache et un mulet seront vendus à l'encan le JEUDI 11 septembre 1913 à 11 heures du matin par Léonard Stern, encanteur, sur les lieux, No. 2732 rue Bienville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

CONDITIONS — Comptant.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
E. M. STAFFORD, HYMAN MITHOFF, J. H. BREWER et A. M. FROLICH, Avocats.
août—31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Illinois Parlor Furniture Co.
vs
Southern Parlor Co.

No. 102,294 Cour Civile de District Division B

VENTE DE RECEVEUR

Contenu d'une fabrique de Meubles

le MERCREDI 10 SEPTEMBRE, 1913

à onze heures du matin il sera vendu à l'encan

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur, sur les lieux, No. 529 rue Félicité, en vertu d'un ordre de cour signé le 26 août 1913 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée la propriété mobilière ci-après décrite à savoir:

Machines à fabriquer les meubles, coffre-fort en fer, établis, tables pieds de canapés, parmeaux de plaquage, un lot de bois de chêne, berceuse, cabinets classeurs, montures de berceuses en cuir, tables à découper, ressorts de canapés, trois canapés et trois pièces d'ameublement; le tout devant être vendu dans le dit local.

Conditions—Comptant.

LAWRENCE M. JANIN,
Avocat pour les receveurs.
août—28,31sept—10

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double, propriété de rapport bien situé, Nos. 1134 et 1136 rue Baronne.

Succession de Mme Bridget Mulcahy, veuve de Thomas Corbett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,248 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 25 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté du 19 août 1913, de l'Hon Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Le double cottage en bois, bien situé, et de rapport, Nos. 1134 et 1136 rue Baronne, retiré du trottoir contenant cinq chambres de chaque côté eau et égouts sur un certain lot de terrain, situé dans le Première District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne autrefois Bacchus, Clio, Carondelet autrefois Apollo et Calliope, désigné par le No. 2 sur un croquis dressé par A. G. Blanchard, voyer de district, le 5 avril 1851, et annexé à un acte passé devant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 5 décembre 1852, et commence à une distance de trente deux (32) pieds du coin des rues Baronne et Clio mesure trente deux pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent (100) pieds entre lignes parallèles.

Dans un bon voisinage, toujours loué à une bonne classe de locataires et a peu de distance du centre commercial.

CONDITIONS — La moitié, ou plus comptant, et le solde s'il y en a un, en un ou en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par billets portant six pour cent par an d'intérêt, depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque et privilège du vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et de vente sans évaluation, en cas de vente de la dite propriété pour forcer le payement de dits billets et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas qu'il soit nécessaire de placer les dites notes en mains d'avocats pour encaissement, et toutes les autres clauses usuelles, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à concurrence de la partie à crédit et transferer la police au porteur des billets, et assumer le payement en sus et en plus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1913 et déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente à valoir sur le prix total, et encaissera les loyers depuis la date de l'acte de vente. Acte de vente devant M. C. Soniat, notaire, au frais de l'acquéreur.

CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
août—24,31sept—7,14,21,25

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re minors Zoe Gangloff, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,023 — Division D — Par LEONARD STERN, Encanteur, il sera vendu en vente publique le JEUDI, 4 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 2 juillet 1913, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui en dépendent dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Soraparu, désigné comme lot No. 209 du carré No. 8 sur un plan du faubourg Lafayette, dressé par Pillé, voyer; le dit lot mesure 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne le divisant du lot No. 208 et 38 pieds 1 pouce et 1 ligne en largeur en arrière.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913. Acte de vente devant être passé devant Busslère Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
OSCAR SCHREIBER, Encanteur.
Avocat. août—3,10,17,24septé

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Philip Engelhardt et Christina Enskamp, veuve de John Heller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,527 — Division C — Attendu que Mme Anna Englehardt, veuve de John Clark, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres dative exécutrix-ship testamentaire dans la succession de Philip Engelhardt, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquels il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
Me LOSKEY & BENEDICT, Avocats.
août—28sept—1,6

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES

EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$9.00-Un An | $4.50-6 Mois | $2.25-3 Mois | $0.75-1 Mois

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$12.15-Un An | $6.10-6 Mois | $3.05-3 Mois | $1.05-1 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

LE CANADA ET L'ETRANGER

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.35 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express